



Doc. 14082
20 juin 2016

Les réfugiés en danger en Grèce

Amendement¹ n° 4

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6.3, insérer les mots suivants:

«et libérer immédiatement tous les enfants ainsi que leurs parents ou les adultes qui les accompagnent;»

1. 2016 - Troisième partie de session

